

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 7 avril 2026 le projet de résolution PP26-14001 intitulé : « Premier projet de résolution relatif à la demande de projet particulier visant à autoriser l'aménagement d'un stationnement en cour avant et d'une aire de chargement en façade du bâtiment à construire sur le lot 4 711 806, 56^e Rue, et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

L'objet de ce projet de résolution est de permettre l'aménagement d'un stationnement en cour avant et d'une aire de chargement en façade.

Le projet de résolution détaillé est disponible pour consultation.

La résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet vise la zone C04-107 qui se situe à l'ouest du boulevard Pie-IX, entre la limite nord de l'arrondissement, la carrière de Saint-Michel et la 41^e Rue.



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **15 avril 2026 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **8 au 15 avril 2026 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-3495.

3. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 8 avril 2026

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers